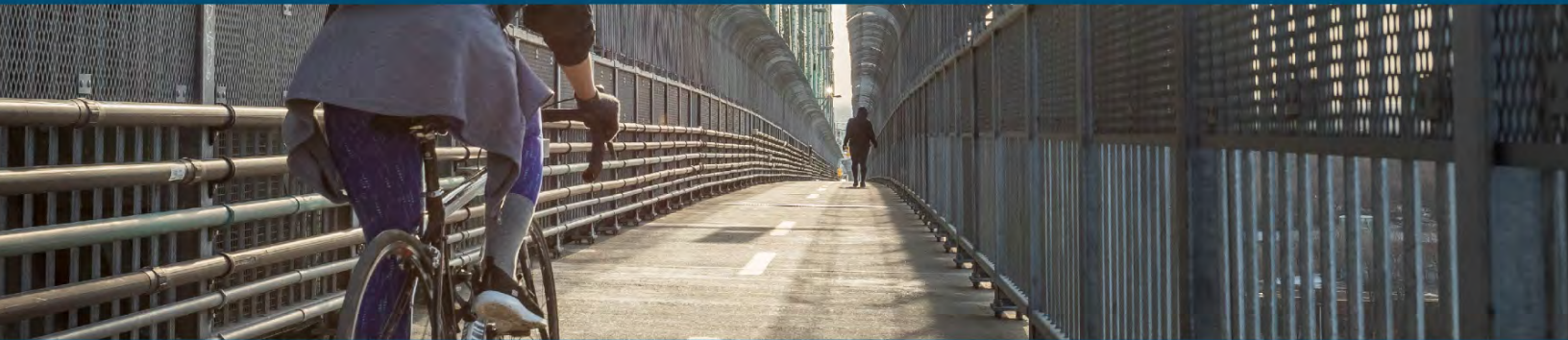




Ponts
JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN
Bridges
Canada



RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

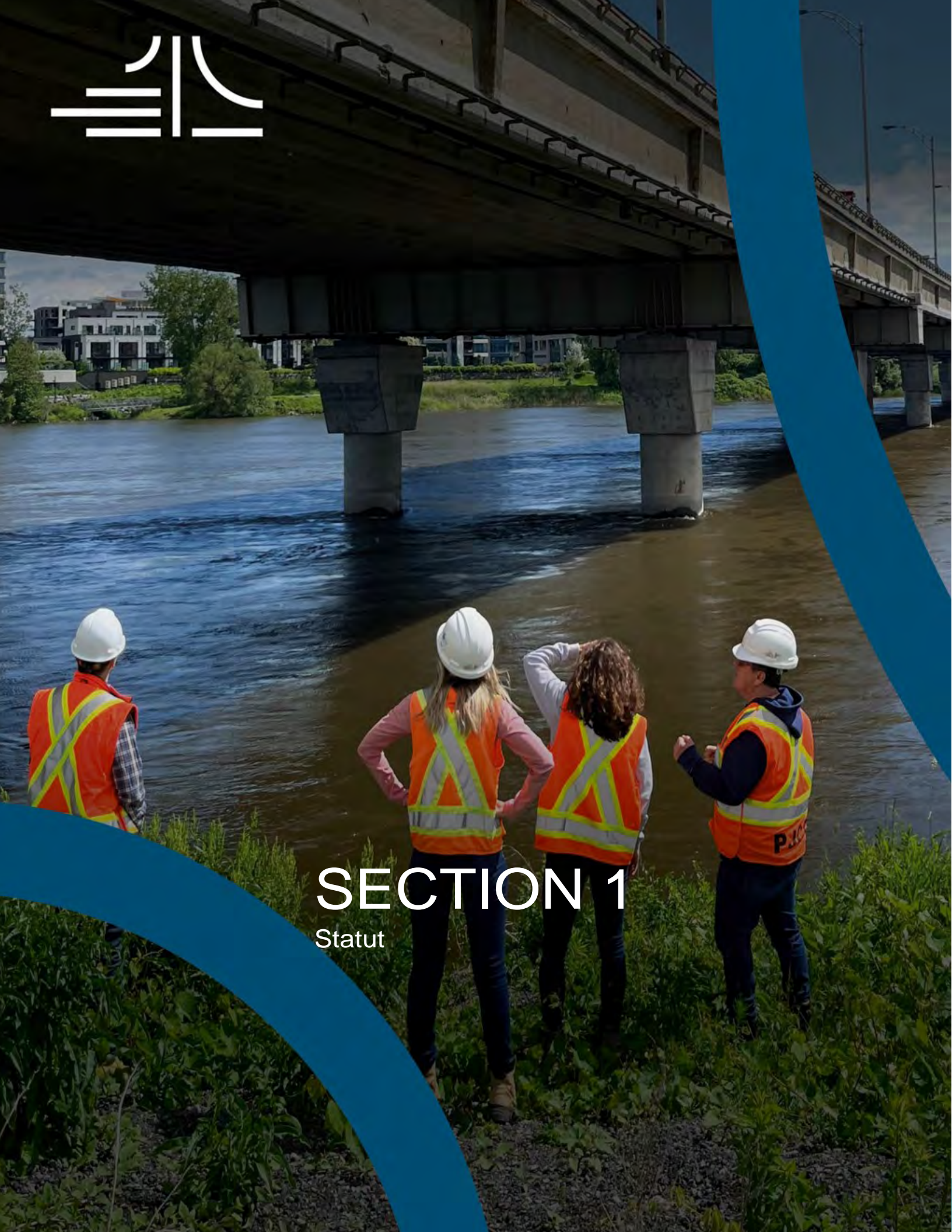
1^{er} trimestre (T1) 2023-2024

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2023



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| 1. STATUT | 4 |
| 1.1 MANDAT | 4 |
| 1.2 MISSION, VISION ET VALEURS | 4 |
| 2. RÉTROSPECTIVE DU T1 DE 2023-2024 | 6 |
| 2.1 SOMMAIRE | 6 |
| 2.2 PERSPECTIVES..... | 6 |
| 2.3 CHANGEMENTS IMPORTANTS..... | 7 |
| 3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS | 9 |
| 3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS | 9 |
| 3.2 FLUX DE TRÉSORERIE | 10 |
| 3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES..... | 10 |
| 3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS | 16 |
| 4. ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS DE PJCCI 2023-2024 | 18 |
| 4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE..... | 18 |
| 4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE | 19 |
| 4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2023 | 20 |
| 4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2023 | 21 |
| 4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2023 | 22 |
| 4.6 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS | 23 |



SECTION 1

Statut

1. STATUT

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Jusqu'au 30 septembre 1998, elle était une société d'État filiale à propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL).

Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue une filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL).

Le 13 février 2014, PJCCI est devenue société d'État mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). À titre de société d'État, PJCCI est assujettie à la partie X de la LGFP.

De plus, PJCCI est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS/98-568).

1.1 MANDAT

PJCCI est gestionnaire de plusieurs ponts et d'un tunnel de juridiction fédérale situés dans la grande région métropolitaine de Montréal, soit le pont Champlain d'origine (dont la déconstruction est en cours), le pont Jacques-Cartier, le pont de contournement de l'Île des Sœurs (qui n'est plus en service et sera déconstruit à court terme), la section fédérale du pont Honoré-Mercier, ainsi que leurs approches, le tunnel de Melocheville et deux infrastructures connexes, soit la section fédérale de l'autoroute Bonaventure et l'Estacade.

Pour chacune de ces infrastructures, PJCCI est responsable :

- + de la mobilité sur les voies de circulation et les voies de mobilité active;
- + de l'exploitation;
- + des inspections;
- + de l'entretien;
- + des réparations et/ou de la réhabilitation;
- + de la sécurité;
- + de la coordination avec les intervenants (fédéraux, provinciaux, municipaux et autres);
- + de la gestion des sites contaminés;
- + de la protection de l'environnement.

1.2 MISSION, VISION ET VALEURS

Notre mission

Assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

Notre vision

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité et d'acteur social et urbain.

Nos valeurs

L'esprit d'équipe, la transparence, la rigueur, l'innovation et l'engagement constituent les valeurs dont PJCCI s'est dotée dans l'accomplissement de sa mission.



SECTION 2

RÉTROSPECTIVE DU T1 DE 2023-2024

2. RÉTROSPECTIVE DU T1 DE 2023-2024

Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la LGFP et de la directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. Il présente une évaluation des opérations et de la situation financière de PJCCI pour le trimestre terminé le 30 juin 2023 (T1). Il doit être lu conjointement avec les états financiers intérimaires non audités et les notes afférentes que renferme le présent document, ainsi qu'avec les états financiers audités annuels et les notes justificatives inclus au rapport annuel de PJCCI.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont tirés principalement des états financiers intérimaires non audités de la Société établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

2.1 SOMMAIRE

PJCCI déclare un déficit de 5,2 M\$ pour les trois mois terminés le 30 juin 2023 (1,9 M\$ au 30 juin 2022 - redressé). Le déficit avant le financement public est de 42,2 M\$ au 30 juin 2023 (68,5 M\$ au 30 juin 2022 - redressé). Cette diminution de 26,3 M\$ est principalement attribuable aux travaux d'entretien régulier et majeur (9,0 M\$) et aux travaux de déconstruction du pont Champlain d'origine (20,7 M\$).

La dette nette a légèrement diminué, totalisant 146,0 M\$ au 30 juin 2023 (153,4 M\$ au 31 mars 2023).

Les acquisitions d'immobilisations brutes totalisent, pour la période, 2,1 M\$ (4,8 M\$ au 30 juin 2022). Elles consistent essentiellement en des investissements au pont Jacques-Cartier et au pont Honoré-Mercier.

2.2 PERSPECTIVES

La section de l'autoroute Bonaventure constituée de voies au sol est à la fin de sa vie utile. Une vision de boulevard urbain a été retenue pour sa reconfiguration et reconstruction afin d'assurer une intégration urbaine avec le nouveau corridor du pont Samuel-De Champlain. L'étude d'avant-projet, qui a été élaborée en collaboration avec la Ville de Montréal ainsi que certaines parties prenantes, est maintenant complétée. Le financement de ce projet a été approuvé et les travaux sont prévus débuter en 2024-2025.

Par son engagement dans ce projet, PJCCI est fière de contribuer à l'atteinte de diverses cibles de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2022 à 2026 déposée par Environnement et Changement climatique Canada en novembre 2022.



2.3 CHANGEMENTS IMPORTANTS

L'année 2023-2024 constitue la dernière année du Plan stratégique *Destination 2024*, lequel a débuté à l'automne 2019. Ce plan continue à mobiliser l'ensemble des employés en vue d'assurer leur engagement et leur implication dans les activités. Ces derniers ont d'ailleurs été mis à contribution dans l'élaboration et le déploiement du Plan d'action 2023-2024 au cours du premier trimestre de 2023-2024.

Au cours du trimestre, la Société a dévoilé les 11 projets retenus dans le cadre du Concours pancanadien de réutilisation des matériaux du pont Champlain d'origine. Cette initiative unique s'inscrit dans le cadre de la déconstruction du pont et vise à maximiser la réutilisation de plusieurs centaines de pièces d'acier.

De fait, PJCCI s'est engagée à minimiser l'empreinte environnementale de la déconstruction du pont Champlain et c'est suivant cette volonté qu'elle lançait ce concours en juin 2021. L'évaluation des dossiers reçus a été menée par un comité d'experts œuvrant dans les domaines de l'économie circulaire, de l'architecture, de l'art visuel, de l'urbanisme et du design industriel. L'équipe de PJCCI s'est ensuite assurée de la faisabilité des projets.



SECTION 3

Analyse des résultats financiers

3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

3.1.1 État de la situation financière

Actifs financiers

Au cours des trois mois terminés le 30 juin 2023, les actifs financiers totaux ont augmenté de 27,0 M\$ pour atteindre 96,1 M\$ comparativement à 69,1 M\$ au 31 mars 2023. L'augmentation s'explique principalement par l'augmentation de la position de trésorerie suite à la réception d'une avance de fonds du gouvernement en début d'exercice.

Passif

Les créiteurs et charges à payer ont augmenté de 24,2 M\$, passant de 61,4 M\$ au 31 mars 2023 à 85,6 M\$ au 30 juin 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à l'avance de fonds du gouvernement.

Pour mener à bien ses grands projets, PJCCI a conclu des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie du paiement jusqu'à l'achèvement de certains travaux dans le respect des exigences d'exécution et des garanties contractuelles. Ces retenues de garantie totalisent 8,4 M\$ au 30 juin 2023, un solde légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent (10,1 M\$ au 31 mars 2023). Ces sommes deviendront payables lorsque les travaux et les garanties seront terminés.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers totalisent 664,4 M\$ au 30 juin 2023, une diminution de 12,7 M\$ comparativement au 31 mars 2023 (677,1 M\$). Cette diminution est principalement attribuable aux immobilisations corporelles nettes de l'amortissement, qui ont diminué de 8,1 M\$ pour un total de 663,3 M\$ comparativement à 671,4 M\$ au 31 mars 2023. Ce total comprend des investissements en immobilisations bruts de 2,1 M\$ moins les charges d'amortissement de 10,2 M\$. Les grands travaux visés par ces acquisitions sont principalement ceux réalisés au pont Jacques-Cartier et au pont Honoré-Mercier.

Financement du gouvernement

Le tableau suivant résume le financement public pour le premier trimestre de l'exercice en cours au 30 juin 2023 :

| (en milliers de dollars) | Premier trimestre | |
|---|-------------------|---------------|
| | 2023-2024 | 2022-2023 |
| Financement public pour les charges d'exploitation | 34 844 | 61 774 |
| Financement public pour les immobilisations corporelles | 2 098 | 4 845 |
| TOTAL | 36 942 | 66 619 |

La section 3.4 donne les résultats de l'utilisation des crédits parlementaires.

3.1.2 Charges

Entretien et déconstruction

Les charges d'entretien et déconstruction au cours du premier trimestre représentent 92,8 % (94,4 % au 30 juin 2022 tel que redressé) des charges totales cumulatives.

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2023, les charges d'entretien et déconstruction, incluant l'amortissement, totalisent 40,2 M\$ et sont principalement réparties comme suit :

- + 10,7 M\$ en travaux pour la déconstruction du pont Champlain d'origine;
- + 9,0 M\$ en travaux pour le pont Jacques-Cartier;
- + 8,3 M\$ en travaux pour le pont Honoré-Mercier;
- + 4,5 M\$ en travaux pour l'autoroute Bonaventure;
- + 1,0 M\$ en travaux pour le tunnel de Melocheville;
- + 0,6 M\$ en travaux pour l'Estacade;
- + 0,2 M\$ en travaux pour le pont de contournement de l'Île des Sœurs;
- + 3,6 M\$ en salaires et avantages sociaux;
- + 2,3 M\$ pour divers autres projets et équipements.

Fonctionnement

Les charges de fonctionnement des trois premiers mois totalisent 1,0 M\$ (0,9 M\$ au 30 juin 2022). Celles-ci représentent 2,4 % des charges totales (1,3 % au 30 juin 2022 tel que redressé).

Administration

Les charges administratives des trois premiers mois de l'exercice s'élèvent à 5,0 M\$ et sont légèrement supérieures par rapport à la même période de l'exercice financier précédent (3,8 M\$ au 30 juin 2022). Cette augmentation est principalement due à un devancement du paiement de certaines dépenses.

3.2 FLUX DE TRÉSORERIE

La position de trésorerie de PJCCI a augmenté de 62,1 M\$ au 30 juin 2023 pour un solde de 91,9 M\$ (29,8 M\$ au 31 mars 2023). La fluctuation est liée de près aux versements des crédits parlementaires du gouvernement du Canada et à la réception d'une avance de fonds du gouvernement en début d'exercice. Au 30 juin 2023, la somme nette payable aux ministères et organismes gouvernementaux totalise 27,0 M\$ (38,4 M\$ à recevoir au 31 mars 2023).

3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES

En tant que société d'État mère, PJCCI doit répondre aux exigences et se conformer aux obligations prescrites par les diverses lois qui lui sont applicables.

3.3.1 Gestion des actifs

La priorité de PJCCI est d'assurer la mobilité des usagers tout en assurant la pérennité et la sécurité des structures sous sa responsabilité. Le vieillissement des actifs et le financement adéquat pour en assurer l'entretien et la réfection représentent non seulement des défis, mais engendrent des risques que la Société doit atténuer afin d'assurer la sécurité des infrastructures, ainsi que celle des usagers au quotidien.

Les ponts et autres ouvrages gérés par la Société sont âgés et exposés depuis des années à une circulation lourde et croissante, à des conditions climatiques changeantes et rigoureuses et à l'utilisation abondante d'abrasifs et de sels de voirie.

La Société souhaite toujours se positionner comme chef de file en gestion d'infrastructures en maximisant la durée de vie de ses actifs et par une démarche en gestion d'actifs inspirée des meilleures pratiques dans le domaine et calquée sur la norme ISO 55000. À cette fin, PJCCI a élaboré un plan stratégique en gestion d'actifs d'une durée de trois ans.

3.3.2 Grands projets

Pont Jacques-Cartier

Afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage, un plan de remise à niveau a été élaboré, qui comprend les travaux suivants pour l'exercice en cours :

- + L'étude d'avant-projet portant sur l'augmentation de l'offre de services en mobilité active est toujours en cours et le dépôt du rapport est prévu au deuxième trimestre de 2023-2024. L'objectif de cette étude est de permettre le passage sécuritaire des cyclistes et piétons tout au long de l'année, de réduire les risques d'accident en plus d'améliorer la convivialité et la sécurité des utilisateurs, le tout, dans une approche globale intégrée du réseau cyclable du Grand Montréal et de développement durable;
- + La conception détaillée pour la réhabilitation du pavillon de l'Île Sainte-Hélène est en cours et devrait être complétée au quatrième trimestre de 2023-2024. Le projet consiste à remettre à niveau le bâtiment suivant des critères de pérennité et de sécurité visant à prolonger sa durée de vie de plus de 75 ans;
- + L'étude d'avant-projet en vue de la démolition du bâtiment de la Plaza et la reconfiguration des terrains limitrophes a été complétée au premier trimestre de 2023-2024. La conception détaillée est prévue commencer au deuxième trimestre de 2023-2024 pour un début des travaux prévu au quatrième trimestre de 2024-2025;
- + L'étude d'avant-projet détaillé pour la réfection et le renforcement de l'acier sur plusieurs sections du pont, dans le cadre du programme d'entretien majeur, se poursuivra jusqu'en juin 2024;
- + L'étude d'avant-projet détaillé pour la réfection des piles 23 et 26 ainsi que des tirants d'ancrages se poursuivra jusqu'en juin 2024;
- + Le pont Jacques-Cartier est localisé dans une zone d'activité sismique et n'a pas été conçu, à l'époque de sa construction, pour résister aux charges générées par un événement sismique puisque de telles normes n'existaient pas. Suite à une récente étude, un programme présentement en évaluation, prévoit l'intégration des concepts de réhabilitation sismique aux travaux prévus dans le cadre des programmes d'acier et de piles en béton. Une telle intégration serait prévue sur une période d'environ 25 ans;
- + La conception détaillée pour les travaux de planage et de pavage du pont, des rampes de la section 5 et des approches sud et nord est prévue débiter au deuxième trimestre de 2023-2024 pour des travaux s'échelonnant sur deux ans, de 2027 à 2029.

Pont Champlain d'origine

Au cours du premier trimestre de 2023-2024, l'entrepreneur Nouvel Horizon Saint-Laurent S.E.N.C. (NHSL) a poursuivi ses activités dans la section centrale (structure d'acier et éléments de béton) ainsi que dans celle située sur la Rive-sud.

En ce qui concerne la section centrale du pont, les travaux se sont poursuivis dans le secteur de la Voie maritime du Saint-Laurent. Au cours de ce premier trimestre, une travée et une pile ont été déconstruites. Les supports temporaires installés dans la travée d'ancrage du côté ouest ont également été retirés suite à la complétion des travaux de structure d'acier.

Du côté de la Rive-Sud, l'entrepreneur a procédé à la déconstruction d'une travée, de quatre piles ainsi que de cinq semelles.

Pour ces deux sections du pont, les travaux de déconstruction des piles et semelles restantes ont été temporairement arrêtés afin de respecter les contraintes environnementales en vigueur concernant les travaux dans le fleuve Saint-Laurent. Ceux-ci sont prévus reprendre respectivement le 1^{er} juillet 2023 pour la section centrale du pont et le 1^{er} août 2023 du côté de la Rive-Sud.

En 2019, PJCCI a débuté un processus de consultation auprès de certains partenaires et parties prenantes afin de favoriser la valorisation des matériaux du pont Champlain d'origine sur d'autres projets dans la grande région métropolitaine de Montréal. Durant le premier trimestre de 2023-2024, PJCCI a conclu plusieurs ententes avec divers partenaires dans le but de leur remettre les pièces d'ici l'automne 2023.

La préparation des plans et devis du projet Héritage Champlain pour la mise en valeur des berges est en cours, dans l'objectif de débiter les travaux en 2024-2025, une fois la déconstruction du pont Champlain complétée.

Estacade

Les résultats du programme de suivi de la durée de vie des semelles démontrent des signes rassurants. Selon ces résultats, un programme de maintien d'actif standard serait suffisant pour assurer la durée de vie des semelles à plus de 60 ans. Le rapport d'avant-projet détaillé a été complété au premier trimestre de 2023-2024. La conception détaillée est prévue débiter au troisième trimestre de 2023-2024.

Autoroute Bonaventure

Le projet de reconstruction des sections 11 et 12 de l'autoroute en boulevard urbain à trois voies est en cours. Suite à la confirmation du financement du projet, l'ensemble des activités de conception ont démarré, permettant de maintenir l'échéancier global du projet. Les travaux en chantier sont prévus débiter au cours de l'année 2024-2025 par la stabilisation des berges et se poursuivre jusqu'en 2029-2030. La coordination du volet environnemental et la démarche participative avec les différents intervenants sont en cours, considérant, entre autres, que les travaux de stabilisation des berges nécessiteront des interventions dans le fleuve Saint-Laurent.

En ce qui concerne le maintien du pont Clément et des autres infrastructures de PJCCI sur l'île des Sœurs, un projet de réfection a été lancé, tel que prévu, au troisième trimestre de 2022-2023. La conception détaillée est en cours et devrait être complétée au deuxième trimestre de 2023-2024. Les travaux sont prévus sur deux années, soit en 2024-2025 et 2025-2026.

Enfin, un projet de réfection de la structure de béton de la section élevée de l'autoroute Bonaventure a été lancé comme prévu au premier trimestre de 2023-2024. La conception détaillée est en cours et devrait être complétée au troisième trimestre de 2023-2024. Les travaux sont prévus être réalisés sur deux années, soit en 2024-2025 et 2025-2026.

Pont de contournement de l'île des Sœurs

Au cours du premier trimestre de 2023-2024, la Société a confirmé l'annulation, pour des raisons budgétaires, d'un premier appel d'offres pour les travaux de déconstruction du pont de contournement de l'île des Sœurs lancé au troisième trimestre de 2022-2023. Un nouvel appel d'offres a été lancé durant le premier trimestre 2023-2024, lequel inclut deux options d'intervention possibles pour les soumissionnaires, soit une option de réutilisation des poutres et une option de recyclage des matériaux. Ce dernier appel d'offres est en cours et sa fermeture est prévue au deuxième trimestre de 2023-2024. Les travaux de déconstruction sont prévus débiter au troisième trimestre de 2023-2024 et être complétés au cours du quatrième trimestre de 2024-2025.

Pont Honoré-Mercier

Le programme de réfection majeure visant la réparation des piles et le remplacement du revêtement de peinture s'est poursuivi conformément aux prévisions. Les deux contrats déjà octroyés ont permis à l'entrepreneur de continuer les travaux, qui s'échelonnent jusqu'en 2024-2025. Un nouveau contrat pour des travaux d'acier et de peinture sur une autre section de la structure a débuté tel que prévu au cours du présent trimestre et ces travaux sont prévus se terminer en 2024-2025.

L'étude d'avant-projet détaillé visant l'élargissement de la piste multifonctionnelle située sur le pont a été complétée et un rapport a été émis au troisième trimestre de 2022-2023. Pour ce qui est de l'aménagement d'un

parcours mémorial, qui fait l'objet d'échanges soutenus avec la Première Nation mohawk de Kahnawà:ke, l'échéancier de complétion de l'étude d'avant-projet est à confirmer. Une coordination est en cours à ce sujet avec le Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) afin de confirmer la portée du projet et assurer l'acceptabilité sociale des nouveaux aménagements et du raccordement de la piste multifonctionnelle du pont au réseau municipal. Un exercice de consultation de la communauté pour le parcours mémorial a été réalisé au premier trimestre de 2023-2024. Les résultats de cette consultation se sont avérés positifs et PJCCI travaille actuellement en collaboration avec le MCK afin de planifier les prochaines étapes.

Tunnel de Melocheville

L'étude d'avant-projet visant le remplacement du pont P-113 et divers travaux de mise à niveau du tunnel de Melocheville est en cours. Le pont P-113 est situé à l'approche ouest du tunnel et traverse le cours d'eau Le Petit Canal. Ayant atteint la fin de sa durée de vie et en raison des conditions hydrauliques existantes, il doit être remplacé. Les études d'avant-projet devraient être complétées d'ici la fin du deuxième trimestre de 2023-2024.

3.3.3 Environnement et Développement durable

De manière à gérer les risques environnementaux et répondre aux objectifs corporatifs et à ceux du gouvernement du Canada en matière d'environnement et de développement durable, les initiatives suivantes se sont poursuivies au cours du premier trimestre de 2023-2024 :

- + Les caractérisations des terrains de PJCCI sont toujours en cours. Celles-ci permettront de déterminer avec une plus grande précision l'ensemble des actions requises à l'assainissement et au contrôle des contaminants lors de la réalisation des projets et d'ainsi réduire les risques liés à ces enjeux;
- + PJCCI participe au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCf), administré par Environnement et Changement climatique Canada pour la mise en place des mesures d'atténuation afin de confiner/pomper ou pomper/traiter les eaux souterraines contaminées des terrains dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest) en bordure du fleuve Saint-Laurent. PJCCI collabore avec les autorités fédérales afin de déposer une demande de financement dans le cadre de la cinquième phase du PASCf, qui s'échelonne sur la période 2025 à 2030;
- + Le suivi rigoureux de la gestion environnementale dans le cadre des travaux de déconstruction du pont Champlain d'origine se poursuit. Le principal projet de compensation, qui consiste à créer un milieu humide favorisant la fraie de poissons à Saint-Ignace-de-Loyola a été complété en septembre 2022. Près de 30 000 végétaux ont été plantés afin de réaliser cet aménagement de grande valeur écologique. Le deuxième projet de compensation d'importance, qui consiste à retirer des remblais dans le milieu aquatique à proximité du pont Champlain d'origine, fait actuellement l'objet d'études d'avant-projet. Les travaux en lien avec ce projet sont prévus en 2025, à la suite des travaux de déconstruction du pont;
- + Pour répondre à la nouvelle SFDD 2022 à 2026, PJCCI a retenu les six objectifs de développement durable (ODD) suivants, lesquels constitueront les piliers de sa stratégie de développement durable (SDD) 2023 à 2027 en tenant compte de la mission et des activités de PJCCI :

| | |
|-------------|--|
| Objectif 9 | Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada; |
| Objectif 10 | Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités (ODD obligatoire); |
| Objectif 11 | Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada; |
| Objectif 12 | Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission (ODD obligatoire); |
| Objectif 13 | Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts (ODD obligatoire); |
| Objectif 15 | Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité Canadienne. |

- + Un plan d'action est en cours d'élaboration pour les ODD auxquels PJCCI peut contribuer via sa SDD 2023 à 2027. Conformément à la *Loi fédérale sur le développement durable*, cette SDD sera déposée d'ici le 2 novembre 2023;
- + PJCCI poursuit le développement et l'implantation d'un système de gestion environnementale (SGE) décentralisé. Dans le cadre de ce SGE, un processus pour le suivi des déchets générés par la direction, Opérations et Entretien est en élaboration.

3.3.4 Santé et sécurité au travail (SST)

En collaboration avec la direction, Opérations et Entretien, la direction, SST travaille à la réalisation de plusieurs contrôles de ses processus, comme la gestion des espaces clos et du cadenassage. Ces contrôles permettent de s'assurer du respect des processus et de leur évolution au besoin. L'atteinte et le maintien de la cible de 85 % de complétion de la matrice de formation SST des employés demeure un objectif constant. L'implantation du plan d'action, suite à l'audit interne sur la maturité de la culture SST de la Société, a débuté. Ce plan s'échelonne sur une période de trois ans et a pour objectif l'atteinte du prochain stade de la culture SST de PJCCI qui vise toujours le « Zéro blessure par choix ».

3.3.5 Financement durable

PJCCI est principalement financée par voie de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Des revenus d'autres sources, soit des baux et permis ainsi que des revenus d'intérêts contribuent à son financement, mais de façon marginale.

PJCCI s'est vu accorder un nouveau cycle de financement pour les années 2023-2024 à 2027-2028 afin de réaliser les travaux de base d'entretien et maintien d'actifs planifiés et ainsi assurer la mobilité, la sécurité et la pérennité des infrastructures. De plus, une enveloppe de financement a été accordée pour la réalisation du projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure, financement qui s'échelonne jusqu'en 2031-2032.

3.3.6 Gestion des ressources humaines

Pour réaliser sa mission et sa vision, PJCCI doit demeurer une organisation attrayante et en constante évolution. À cet effet, PJCCI met en œuvre des actions pour stimuler le développement et l'engagement de ses employés dans un environnement innovant, tout en assurant un climat de bienveillance et de collaboration.


Afin de fidéliser ses employés, PJCCI voit à leur développement professionnel et à la relève en mettant leurs talents à contribution.

PJCCI a poursuivi ses activités de développement de sa marque Employeur, dont le lancement externe est prévu au cours de l'exercice 2023-2024. Une analyse a été complétée pour définir les éléments distinctifs de PJCCI qui reflètent l'expérience-employé vécue dans l'organisation et un feuillet de route a été préparé pour faire vivre sa marque Employeur dans les prochaines années.

La démarche de santé et mieux-être et la démarche sur l'équité et la diversité sont toujours en cours. Un sondage organisationnel a été lancé au cours du premier trimestre de 2023-2024, suivi d'une communication des résultats aux employés. Un comité multidisciplinaire de déploiement est en place pour développer et réaliser les activités des plans d'action 2023-2025 qui seront élaborés au cours du deuxième trimestre de 2023-2024.

Au cours de l'année financière 2023-2024, la Société s'est dotée d'un plan de reconnaissance sur deux ans.

Les conventions collectives ayant été renouvelées jusqu'au 31 décembre 2025, PJCCI a débuté sa démarche d'équité salariale pour donner suite à l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'équité salariale* en août 2021. Un comité paritaire a été formé à cette fin et l'exercice est en cours de réalisation.



L'ensemble de ces initiatives en gestion des ressources humaines vise à améliorer l'expérience-employé et à stimuler la reconnaissance organisationnelle, le tout afin de positionner PJCCI en tant qu'Employeur de choix en 2024.

3.3.7 Ressources informationnelles (RI)

Dans le but de gérer et de minimiser ses risques en TI, PJCCI a mis en place une stratégie de continuité des affaires, laquelle est testée et révisée annuellement par le comité de plan de continuité des affaires. Au cours de l'exercice 2023-2024, ce comité révisera également les fonctions d'affaires critiques.

La stratégie de PJCCI pour améliorer la posture de sécurité se poursuit dans le cadre du programme d'amélioration de la sécurité des technologies de l'information et des systèmes. Le programme pour la période 2020-2023 s'est terminé au dernier trimestre de 2022-2023 et un nouveau programme est en développement pour la période 2023-2026, lequel sera intégré au plan stratégique RI.

De plus, des tests d'intrusion, des tests d'hameçonnage et des activités de sensibilisation auprès des employés sont effectués en continu.

Parallèlement, la direction RI a poursuivi la rédaction d'un plan stratégique en RI et a présenté un projet pilote conjointement avec la direction, Finances afin d'optimiser les méthodes et outils de travail en plus d'assurer la sécurité du flux informationnel des processus.

3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

Selon la planification financière, les crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours sont de 231,5 M\$.

| (en milliers de dollars) | Au 30 juin 2023 | | | Au 30 juin 2022 | | |
|---------------------------------------|-----------------|---------------|----------------|-----------------|---------------|----------------|
| | Opérations | Capital | Total | Opérations | Capital | Total |
| Budget principal des dépenses | 153 745 | 77 805 | 231 550 | 156 040 | 85 171 | 241 211 |
| Financement excédentaire | - | - | - | 38 793 | - | 38 793 |
| Financement disponible | 153 745 | 77 805 | 231 550 | 194 833 | 85 171 | 280 004 |
| Crédits parlementaires ⁽¹⁾ | | | | | | |
| + Utilisés | 34 844 | 2 098 | 36 942 | 61 774 | 4 845 | 66 619 |
| + Requis | 118 901 | 75 707 | 194 608 | 133 059 | 80 326 | 213 385 |
| Total crédits parlementaires | 153 745 | 77 805 | 231 550 | 194 833 | 85 171 | 280 004 |

⁽¹⁾ PJCCI ne reçoit généralement son financement qu'une fois les dépenses encourues.



SECTION 4

États financiers intermédiaires non audités
de PJCCI 2023-2024

4. ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS DE PJCCI 2023-2024

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2023, les états financiers intérimaires non audités de PJCCI ont été préparés par les gestionnaires, révisés par le Comité d'audit et approuvés par le Conseil d'administration de PJCCI. Les vérificateurs externes de PJCCI n'ont pas audité ou révisé ces états financiers intérimaires.

4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers intérimaires conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec l'instruction émise en vertu de l'article 89 et la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* pris en vertu de la *Loi maritime du Canada* et les statuts et le règlement administratif de la Société.

Le conseil d'administration est composé de sept administrateurs, incluant la première dirigeante de la Société. Celui-ci, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

La vérificatrice générale du Canada audite les états financiers de la Société et son rapport indique l'étendue de son audit et son opinion sur les états financiers.



Sandra Martel, ing.
Première dirigeante

Le 29 août 2023



Lucie Painchaud, CPA, CMA
Directrice principale, Administration et trésorière

4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

| | 30 juin 2023 | 31 mars 2023 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie | 91 860 | 29 789 |
| Débiteurs (Note 4.6.4) | 4 285 | 39 273 |
| Total des actifs financiers | 96 145 | 69 062 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer (Note 4.6.5) | 85 625 | 61 403 |
| Avantages sociaux futurs | 199 | 207 |
| Retenues contractuelles (Note 4.6.6) | 8 435 | 10 110 |
| Revenus reportés | 280 | 320 |
| Obligations environnementales (Note 4.6.7) | 140 733 | 143 645 |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (Note 4.6.8) | 6 847 | 6 795 |
| Total des passifs | 242 119 | 222 480 |
| Dette nette | (145 974) | (153 418) |
| Actifs non financiers | | |
| Immobilisations corporelles (Note 4.6.9) | 663 282 | 671 379 |
| Charges payées d'avance | 1 161 | 1 595 |
| Avance sur contrat | - | 4 144 |
| Total des actifs non financiers | 664 443 | 677 118 |
| Excédent accumulé (Note 4.6.10) | 518 469 | 523 700 |

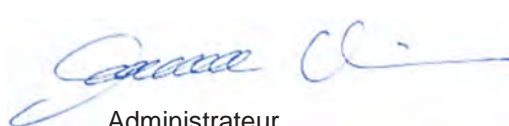
ÉVENTUALITÉS (NOTE 4.6.11)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

Approuvé par le conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2023

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

| | Douze mois terminés le | Trois mois terminés le | |
|---|------------------------|------------------------|------------------------------------|
| | 31 mars 2024 | 30 juin 2023 | 30 juin 2022 Redressé (Note 4.6.3) |
| | Budget | Réel trimestre | Réel trimestre |
| | \$ | \$ | \$ |
| Revenus | | | |
| Baux et permis | 600 | 164 | 156 |
| Intérêts | 400 | 774 | 232 |
| Autres sources | - | 204 | 3 495 |
| Total des revenus | 1 000 | 1 142 | 3 883 |
| Charges (Note 4.6.13) | | | |
| Entretien et déconstruction | 188 112 | 40 179 | 68 334 |
| Fonctionnement | 7 595 | 1 045 | 937 |
| Administration | 22 717 | 5 003 | 3 815 |
| Obligations environnementales | 289 | (2 912) | (696) |
| Total des charges | 218 713 | 43 315 | 72 390 |
| Déficit avant financement du gouvernement du Canada | (217 713) | (42 173) | (68 507) |
| Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation (Note 4.6.14) | 184 699 | 34 844 | 61 774 |
| Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles (Note 4.6.14) | 46 851 | 2 098 | 4 845 |
| (Déficit) Excédent de l'exercice lié aux activités | 13 837 | (5 231) | (1 888) |
| Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice | 643 740 | 523 700 | 632 328 |
| Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice | 657 577 | 518 469 | 630 440 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intermédiaires non audités.

4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2023

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

| | Douze mois terminés le | Trois mois terminés le | |
|--|------------------------|------------------------|------------------------------------|
| | 31 mars 2024 | 30 juin 2023 | 30 juin 2022 Redressé (Note 4.6.3) |
| | Budget | Réel trimestre | Réel trimestre |
| | \$ | \$ | \$ |
| (Déficit) Excédent de l'exercice lié aux activités | 13 837 | (5 231) | (1 888) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 4.6.9) | (46 851) | (2 099) | (4 846) |
| Amortissement des immobilisations corporelles (Note 4.6.9) | 34 633 | 10 196 | 8 375 |
| Total de la variation due aux immobilisations corporelles | (12 218) | 8 097 | 3 529 |
| Addition de charges payées d'avance | - | (112) | (773) |
| Utilisation de charges payées d'avance | - | 546 | 477 |
| Total de la variation due aux charges payées d'avance | - | 434 | (296) |
| Total de la variation de l'avance sur contrat | - | 4 144 | - |
| Diminution de la dette nette | 1 619 | 7 444 | 1 345 |
| Dette nette au début de l'exercice | (33 438) | (153 418) | (40 939) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | (31 819) | (145 974) | (39 594) |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2023

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

| | Trois mois terminés le | |
|--|------------------------|--|
| | 30 juin 2023 | 30 juin 2022 Redressé (Note 4.6.3) |
| | Réel trimestre | Réel trimestre |
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| (Déficit) Excédent de l'exercice lié aux activités | (5 231) | (1 888) |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 4.6.9) | 10 196 | 8 375 |
| Variation des obligations environnementales | (1 662) | (760) |
| Variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | 52 | 40 |
| Variation des autres éléments | | |
| Diminution (augmentation) des débiteurs | 34 988 | (20 945) |
| Augmentation des créditeurs et charges à payer | 24 222 | 7 561 |
| Diminution des avantages sociaux futurs | (8) | (156) |
| (Diminution) augmentation des retenues contractuelles | (1 675) | 667 |
| Diminution des revenus reportés | (40) | (37) |
| Diminution (augmentation) des charges payées d'avance | 434 | (296) |
| Diminution d'avance sur contrat | 4 144 | - |
| Diminution des obligations environnementales | (1 250) | (733) |
| Diminution des obligations liées à la mise hors service des immobilisations | - | (32) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement | 64 170 | (8 204) |
| Activités d'investissement en immobilisations corporelles | | |
| Produit de disposition d'immobilisations corporelles | - | - |
| Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles | (2 099) | (4 801) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles | (2 099) | (4 801) |
| (Diminution) augmentation de la trésorerie | 62 071 | (13 005) |
| Trésorerie au début de l'exercice | 29 789 | 60 561 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 91 860 | 47 556 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

4.6 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS

4.6.1 POUVOIR ET ACTIVITÉS

La Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. À titre de société d'État, elle est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, telle qu'autorisée par un décret du gouverneur en conseil daté du 10 février 2014, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à la ministre des Transports au nom de Sa Majesté du chef du Canada. En vertu d'un second décret, le gouverneur en conseil a nommé le président du Conseil privé à titre de ministre de tutelle de la Société avec effet à compter du 13 février 2014. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la LGFP. Le 4 novembre 2015, en vertu d'un nouveau décret, le gouverneur en conseil a nommé le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales à titre de ministre de tutelle de la Société.

Depuis le 1^{er} décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain d'origine ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1^{er} octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Le 1^{er} avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain d'origine a fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et de l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés. Par lettre datée du 3 mai 2018, le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités confirmait que la Société était mandatée pour entreprendre la déconstruction du pont Champlain d'origine dans le respect des principes de développement durable prônés par la Société.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (C.P. 2015-1112) en vertu de l'article 89 de la LGFP pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor du Canada, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis décembre 2015.

La Société n'est pas assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

4.6.2 MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

Ces états financiers intérimaires ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales méthodes comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produits reportés lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'État des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au montant à recevoir du gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du gouvernement du Canada ou d'autres gouvernements sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles, incluant la portion capitalisée relative à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

- Ponts, routes et promenades : entre 2 et 48 ans;
- Bâtiments : 40 ans;
- Véhicules et équipements : entre 5 et 15 ans;
- Autres :
 - Mobilier : 10 ans;
 - Améliorations locatives : le moindre de la durée de vie utile ou la durée du bail;
 - Matériel informatique : 3 ans.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'État des résultats.

Constatation des revenus

Les revenus de baux et permis, d'intérêts, et d'autres sources sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme « Revenus reportés » à l'État de la situation financière.

Avantages sociaux futurs

RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET ABSENCES RÉMUNÉRÉES

Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société sont assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*. Ils se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Avant le 9 décembre 2016, les employés syndiqués accumulaient les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables à leur départ. La Société a enregistré un passif pour les employés ayant des soldes de congés non utilisés en banque à cette date et qui ont fait le choix de les conserver jusqu'à leur départ. De plus, la Société

comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service, de la probabilité de départ et de l'espérance de vie moyenne. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, qu'elle prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme charge d'Obligations environnementales au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, dans la mesure où tous les critères suivants sont respectés :

- Il existe une obligation juridique à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'évènement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

La valeur actualisée de l'obligation est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière alors que les coûts de mise hors service de l'immobilisation sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante (ou d'une de ses composantes) et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation.

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations peut survenir en relation avec une immobilisation qui n'est pas comptabilisée ou n'est plus en utilisation productive. Dans ce cas, le coût de la mise hors service de l'immobilisation est directement passé en charge à l'État des résultats.

Le solde du passif à l'État de la situation financière est la meilleure estimation de la Société pour retirer l'obligation de mise hors service.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service des immobilisations en cause et comprennent également les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service qui font partie intégrante de la mise hors service de l'immobilisation corporelle. Les flux de trésorerie estimatifs sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service.

La Société révisé annuellement l'évaluation de ces obligations en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes, lois et règlements applicables.

Si les critères ne sont pas respectés, la Société évalue alors si la situation se conforme à une éventualité et en fait la comptabilisation ou la divulgation appropriée.

Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leur classification telle que présentée dans le tableau suivant :

| CATÉGORIES | INSTRUMENTS FINANCIERS | ÉVALUATION |
|--------------------|---|----------------------------------|
| Actifs financiers | Trésorerie | Coût ou coût après amortissement |
| | Débiteurs (autres que les taxes à recevoir) | |
| Passifs financiers | Créditeurs et charges à payer | Coût ou coût après amortissement |
| | Retenues contractuelles | |

Éventualités

Les éventualités résultent des situations incertaines dont le dénouement dépend d'un ou de plusieurs événements futurs. Les éventualités comprennent les passifs éventuels et les actifs éventuels.

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou que le montant en cause ne peut être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui pourraient devenir des actifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable que l'événement futur se produise, l'existence de l'actif éventuel est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers intérimaires se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux transferts d'actifs, aux frais courus et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs ainsi qu'aux éventualités.

Les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont également sujets à une incertitude relative à la mesure, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans le cadre des activités d'assainissement des sites contaminés ou de mise hors service des immobilisations, de l'utilisation de la valeur actualisée des coûts estimés futurs, de l'inflation, de l'augmentation des taux d'intérêt, et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, à l'échéancier des dépenses et à la technologie utilisée, des révisions aux normes environnementales, ou des changements à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers intérimaires ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le conseil d'administration. Les budgets de l'excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice ainsi que la dette nette au début de l'exercice présentés dans les états financiers de la Société sont ajustés annuellement pour tenir compte du réel au moment de produire le budget. Ils diffèrent ainsi des montants publiés de l'année précédente.

4.6.3 ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

Au 31 mars 2023, la Société a adopté la nouvelle norme comptable du secteur public « SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022. Cette norme s'applique aux obligations juridiques, y compris celles découlant de l'irrecevabilité fondée sur une promesse et exige que les entités du secteur public comptabilisent les coûts légalement obligatoires associés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lors de l'acquisition, de la construction ou du développement et passent ces coûts en charge systématiquement sur la durée de vie de l'actif.

La Société a adopté l'approche transitoire d'application rétroactive modifiée et a retraité les états financiers au 30 juin 2022 pour fin de comparaison. Lors de la première application de la norme, la Société a reconnu :

- Au passif, les obligations existantes liées à la mise hors service, ajustées en fonction de l'augmentation due aux désactualisations cumulées à cette date;
- À l'actif, un coût de mise hors service, porté en augmentation de la valeur comptable des immobilisations corporelles en cause;
- Les amortissements cumulés du coût inscrit à l'actif;
- Un ajustement du solde d'ouverture de l'excédent accumulé.

Pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations associées à des actifs qui ne sont plus productifs, la Société a comptabilisé un passif et un ajustement correspondant à l'excédent accumulé d'ouverture.

Ces montants ont été évalués à l'aide d'informations, d'hypothèses et de taux d'actualisation en vigueur au début de l'exercice. Le montant comptabilisé en tant que coût de mise hors service d'immobilisations est évalué à la date à laquelle l'obligation de mise hors service d'immobilisations est contractée. La désactualisation et l'amortissement cumulé sont évalués pour la période à compter de la date à laquelle le passif aurait été comptabilisé si les dispositions de la norme « SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » avaient été en vigueur.

Le tableau suivant présente le rapprochement du retraitement des données comparatives des postes significatifs des états financiers intérimaires :

| | 30 juin 2022 | 30 juin 2022 | 30 juin 2022 |
|---|-------------------|--|---------------------|
| | Tel que publié | Effet de la modification comptable | Tel que redressé |
| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | \$ | \$ | \$ |
| État des résultats | | | |
| Entretien et déconstruction | 68 326 | 8 | 68 334 |
| Total des charges | 72 382 | 8 | 72 390 |
| Déficit avant financement du gouvernement du Canada | (68 499) | (8) | (68 507) |
| Déficit de l'exercice lié aux activités | (1 880) | (8) | (1 888) |
| Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice | 639 161 | (6 833) | 632 328 |
| Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice | 637 281 | (6 841) | 630 440 |
| État de la variation de la dette nette | | | |
| Déficit de l'exercice lié aux activités | (1 880) | (8) | (1 888) |
| Diminution de la dette nette | 1 353 | (8) | 1 345 |
| Dette nette au début de l'exercice | (34 106) | (6 833) | (40 939) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | (32 753) | (6 841) | (39 594) |
| État des flux de trésorerie | | | |
| Déficit de l'exercice lié aux activités | (1 880) | (8) | (1 888) |
| Variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | - | 40 | 40 |
| Diminution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | - | (32) | (32) |
| Note 4.6.12. Charges selon leur objet | | | |
| Entretien régulier et majeur | 21 412 | (32) | 21 380 |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | | 40 | 40 |

4.6.4 DÉBITEURS

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | 30 juin 2023 \$ | 31 mars 2023 \$ |
|---|--------------------|--------------------|
| Somme à recevoir du gouvernement du Canada | - | 36 171 |
| Taxes à recevoir | 3 295 | 2 212 |
| Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires | 958 | 702 |
| Autres débiteurs | 32 | 188 |
| Total des débiteurs | 4 285 | 39 273 |

4.6.5 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | 30 juin 2023 \$ | 31 mars 2023 \$ |
|--|--------------------|--------------------|
| Fournisseurs et frais courus | 53 840 | 59 328 |
| Somme à payer au gouvernement du Canada | 30 326 | - |
| Salaires et charges sociales | 1 459 | 2 075 |
| Total des créditeurs et charges à payer | 85 625 | 61 403 |

4.6.6 RETENUES CONTRACTUELLES

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défauts, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée retenue d'exécution) et retient une nouvelle somme équivalant à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée retenue de garantie).

Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée retenue de garantie) réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat, après l'expiration de la période de garantie.

4.6.7 OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société procède à un inventaire de tous les terrains sous sa gestion afin de classer leur état environnemental et prioriser les interventions si requises. Le portefeuille de la Société compte un certain nombre de terrains dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les terrains concernés se situent sous le pont Jacques-Cartier, sous le pont Champlain d'origine et aux abords de l'autoroute Bonaventure.

La Société a relevé un total de 19 sites (19 au 31 mars 2023) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement ou d'une stratégie de gestion de risques et d'un suivi. Parmi ces 19 sites, 11 ont été évalués (11 au 31 mars 2023) et pour quatre (4) d'entre eux, des mesures d'assainissement ou stratégies de gestion de risques sont mises en place ou prévues pour lesquelles un passif de 140,7 M\$ (143,6 M\$ au 31 mars 2023) a été comptabilisé. L'assainissement n'a été complété sur aucun site au cours du trimestre (aucun site complété au 31 mars 2023).

En ce qui concerne les 15 autres sites qui n'ont pas fait l'objet de stratégies de gestion de risques ou de mesures d'assainissement (15 au 31 mars 2023), 13 d'entre eux sont à différents stades des essais et des évaluations. Si l'assainissement ou une stratégie de gestion de risques est nécessaire, la Société prévoit abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Quant aux deux (2) autres sites, la Société ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs vu l'absence probable d'incidence environnementale ou de menace significative pour la santé humaine.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs du passif environnemental par secteur, qui reposent sur les hypothèses suivantes :

- Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, publiées par la Banque du Canada. Le taux d'actualisation varie de 3,06 % à 5,24 % (au 31 mars 2023 – 2,84 % à 4,50 %);
- Le taux d'inflation de 3,47 % (au 31 mars 2023 – 3,8 %) est basé sur l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels.

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | 30 juin 2023 | | 31 mars 2023 | |
|--|-------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| | \$ | | \$ | |
| Secteurs | Passif non actualisé et inflationné | Passif actualisé et inflationné | Passif non actualisé et inflationné | Passif actualisé et inflationné |
| Autoroute Bonaventure : Secteur Est ⁽¹⁾ | 20 838 | 15 922 | 21 392 | 16 685 |
| Autoroute Bonaventure : Secteur Ouest ⁽¹⁾ | 8 502 | 6 644 | 8 300 | 6 624 |
| Autoroute Bonaventure – Reconfiguration ⁽²⁾ | 138 175 | 116 948 | 140 786 | 119 111 |
| Autoroute Bonaventure – Secteur île des Sœurs ⁽³⁾ | 441 | 413 | 443 | 419 |
| Pont Champlain d'origine ⁽⁴⁾ | 806 | 806 | 806 | 806 |
| Total | 168 762 | 140 733 | 171 727 | 143 645 |

⁽¹⁾ Secteurs Est et Ouest de l'autoroute Bonaventure

Au 30 juin 2023, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement exploité par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines des terrains à cet endroit. Les tests ont révélé des eaux souterraines contaminées au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux (2) portions, soit le secteur Est et le secteur Ouest.

Pour le secteur Est, les opérations de confinement et de pompage ont débuté en 2018. Pour le secteur Ouest, le confinement des eaux souterraines et l'exploitation de l'usine de traitement ont débuté en 2017. La Société assure la gérance de ce projet. La portion des coûts assumée par la Société pour le secteur Ouest est de 50 % des coûts totaux à encourir.

Les obligations des secteurs Est et Ouest représentent la meilleure estimation de la direction des charges prévues pour les opérations de confinement, de traitement et de pompage et sont basées sur les coûts des

contrats déjà octroyés. La durée des opérations incluse dans les obligations en lien avec les secteurs Est et Ouest est estimée à 15 ans. La durée des opérations sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle aux projets.

(2) Autoroute Bonaventure – Reconfiguration (faisant partie du Secteur Est)

La Société prévoit procéder à la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en un boulevard urbain. Cette section de l'autoroute étant située dans une zone fortement contaminée, le projet inclut un important volet environnemental. Différentes stratégies d'intervention environnementale seront déployées en fonction des divers enjeux relatifs au secteur. Ces stratégies visent notamment la gestion des eaux souterraines, la protection des ouvrages de confinement d'hydrocarbures en phase flottante (HPF), le confinement et le traitement des eaux souterraines du tronçon situé à l'ouest du pont Clément, la stabilisation des berges, la gestion des déblais générés par les travaux et la gestion des eaux durant leur réalisation. L'obligation représente la meilleure estimation de la direction des coûts prévus pour ces travaux pour la durée du projet ainsi que pour l'opération du système d'exploitation à long terme, dont la durée est présentement estimée à 15 ans. Cependant, la durée de l'opération du système sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet. Cette estimation est basée sur des rapports d'experts et sur l'information disponible à la date des états financiers intérimaires.

(3) Autoroute Bonaventure – Secteur île des Sœurs

Ce projet consiste à réhabiliter le pont Clément, les voies routières et les viaducs dans le secteur de l'île des Sœurs afin de prolonger la durée de vie des infrastructures. La stratégie de gestion environnementale pour ce projet consiste principalement à disposer des sols contaminés excavés pour les fins des travaux de réhabilitation dans des sites autorisés selon les normes en vigueur. L'obligation représente la meilleure estimation, par la direction, des coûts nécessaires pour disposer de ces sols.

(4) Terrains sous le pont Champlain d'origine

La Société a évalué l'état environnemental des terrains situés sous le pont Champlain d'origine sur la base de résultats de caractérisations effectuées sur des terrains adjacents. Ces caractérisations ont confirmé la présence de sols contaminés par des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des hydrocarbures pétroliers (HP) au-delà des critères acceptables. La contamination découle de sols de remblai provenant de sources inconnues. L'obligation représente la meilleure estimation de la direction des coûts prévus pour effectuer la gestion des sols qui seront excavés sous le pont et est fondée sur l'information disponible à la date des états financiers intérimaires. La gestion des sols excavés sous le pont est prévue dans le cadre des travaux de déconstruction, lesquels ont débuté au cours de l'été 2020 et s'échelonnent sur une période d'environ 43 mois.

4.6.8 OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

La Société a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le retrait de l'amiante dans un de ses bâtiments, et d'autres obligations liées à la remise en état de lots qu'elle occupe.

Les immobilisations n'étant plus en usage, elles ont été retirées des livres de la Société au 31 mars 2022 ainsi que la portion capitalisable de l'obligation liée à la mise hors service.

Les changements survenus au cours du trimestre dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se détaillent comme suit :

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | 30 juin 2023 | | | 31 mars 2023 | | |
|---|--------------|------------------------------|-------|--------------|------------------------------|-----------------------------|
| | \$ | | | \$ | | |
| | Amiante | Obligation de remise en état | Total | Amiante | Obligation de remise en état | Total Redressé (Note 4.6.3) |
| Solde d'ouverture | 45 | 6 750 | 6 795 | 45 | 6 788 | 6 833 |
| Nouveaux passifs | - | - | - | - | - | - |
| Passifs réglés | - | - | - | - | (126) | (126) |
| Révision des estimations | - | - | - | (1) | (70) | (71) |
| Charge de désactualisation ⁽¹⁾ | - | 52 | 52 | 1 | 158 | 159 |
| Solde de clôture | 45 | 6 802 | 6 847 | 45 | 6 750 | 6 795 |

(1) La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 7 112 k\$ (au 31 mars 2023 - 7 112 k\$). Il n'existe aucun recouvrement estimé ni aucune garantie financière ou arrangement de financement relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

| Taux ou fourchette | 30 juin 2023 | | 31 mars 2023 | |
|--|--------------|------------------------------|--------------|------------------------------|
| | Amiante | Obligation de remise en état | Amiante | Obligation de remise en état |
| Taux d'actualisation | 3,05 % | 3,15 % à 3,28 % | 3,05 % | 3,15 % à 3,28 % |
| Période d'actualisation des dépenses | 1 an | 0 à 1 an | 2 ans | 1 à 2 ans |
| Durée estimative du règlement des dépenses | 1 an | 0 à 1 an | 2 ans | 1 à 2 ans |

4.6.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Terrains | Ponts, routes et promenades | Bâtiments | Véhicules et équipements | Autres | Projets en voie de réalisation | Total |
|---------------------------------------|--------------|-----------------------------------|---------------|-----------------------------|---------------|--------------------------------------|----------------|
| (en milliers de dollars canadiens) | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| COÛT | | | | | | | |
| 1^{er} avril 2022 | 5 250 | 829 462 | 30 638 | 4 532 | 3 448 | 21 192 | 894 522 |
| Acquisitions | - | 29 750 | 373 | 1 974 | 492 | 9 087 | 41 676 |
| Dispositions | - | - | - | (47) | - | - | (47) |
| Mise hors service | - | (142) | - | - | - | - | (142) |
| Transferts | - | 13 150 | - | 149 | 6 065 | (19 364) | - |
| 31 mars 2023 | 5 250 | 872 220 | 31 011 | 6 608 | 10 005 | 10 915 | 936 009 |
| Acquisitions | - | 977 | (88) | - | - | 1 210 | 2 099 |
| Dispositions | - | - | - | - | - | - | - |
| Mise hors service | - | - | - | - | - | - | - |
| Transferts | - | - | - | - | - | - | - |
| 30 juin 2023 | 5 250 | 873 197 | 30 923 | 6 608 | 10 005 | 12 125 | 938 108 |
| AMORTISSEMENT CUMULÉ | | | | | | | |
| 1^{er} avril 2022 | - | 227 051 | 1 345 | 1 752 | 2 565 | - | 232 713 |
| Amortissement | - | 28 691 | 749 | 417 | 2 249 | - | 32 106 |
| Mise hors service | - | (142) | - | - | - | - | (142) |
| Dispositions | - | - | - | (47) | - | - | (47) |
| 31 mars 2023 | - | 255 600 | 2 094 | 2 122 | 4 814 | - | 264 630 |
| Amortissement | - | 9 208 | 195 | 135 | 658 | - | 10 196 |
| Mise hors service | - | - | - | - | - | - | - |
| Dispositions | - | - | - | - | - | - | - |
| 30 juin 2023 | - | 264 808 | 2 289 | 2 257 | 5 472 | - | 274 826 |
| VALEUR COMPTABLE NETTE | | | | | | | |
| 31 mars 2023 | 5 250 | 616 620 | 28 917 | 4 486 | 5 191 | 10 915 | 671 379 |
| 30 juin 2023 | 5 250 | 608 389 | 28 634 | 4 351 | 4 533 | 12 125 | 663 282 |

4.6.10 CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale, et la Société a émis et entièrement libéré une (1) action au montant de 100 \$.

4.6.11 ÉVENTUALITÉS

Poursuites et réclamations

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Au 30 juin 2023, il existe un actif éventuel qui fait l'objet d'une action en justice intentée par la Société contre un entrepreneur et certains consultants et dont le montant estimatif ne peut être déterminé. Aucun actif éventuel n'est comptabilisé dans les états financiers intérimaires.

Autres éventualités

- a) La Société a signé des ententes pour placer, maintenir et utiliser des câbles ou conduits sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Advenant la résiliation de ces ententes, la Société devra enlever ses installations à ses frais. Au 30 juin 2023, ni les propriétaires des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier les ententes. Par conséquent, aucun passif éventuel lié à ces immobilisations n'a été constaté.
- b) La Société détient une structure érigée sur des terrains dont le propriétaire a transféré la gestion et l'administration au gouvernement du Canada. Le propriétaire des terrains pourrait reprendre ces derniers advenant un changement de leur utilisation, et ce, sans aucune indemnité pour la structure construite à condition qu'elle soit dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces terrains. Par conséquent, aucun passif lié à cette immobilisation n'a été constaté.
- c) La Société détient d'autres structures également érigées sur des terrains dont le propriétaire a transféré l'administration au gouvernement du Canada. Advenant qu'un de ces terrains ne soit plus requis ou cesse d'être utilisé aux fins pour lesquelles le transfert d'administration a été consenti, ce terrain devra être rétrocédé au propriétaire, lequel avisera si les ouvrages, constructions ou améliorations y dessus construits sont requis. Le terrain devra avoir été remis en bon état à la satisfaction du propriétaire et dans le respect des exigences environnementales convenues, le tout, sans compensation. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations a été comptabilisée pour la remise en état du lot d'eau sur lequel est construit le pont de contournement de l'Île des Sœurs dans le chenal (Note 4.6.8). Pour les autres terrains, il existe une incertitude quant au moment où l'obligation de remise en état pourrait avoir lieu. La Société n'est donc pas en mesure d'estimer les coûts de remise en état. Par conséquent, aucun passif lié à la mise hors service de ces immobilisations n'a été constaté.

4.6.12 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, au premier dirigeant et aux directeurs principaux de la Société, aux proches parents de ceux-ci et aux entités soumises au contrôle de ces personnes. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont constatées à la valeur d'échange, à l'exception du coût de l'audit des états financiers, effectué sans contrepartie, qui n'est pas constaté à l'État des résultats.

4.6.13 CHARGES SELON LEUR OBJET

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | 30 juin 2023 \$ | 30 juin 2022 Redressé (Note 4.6.3) \$ |
|---|--------------------|--|
| Entretien régulier et majeur ⁽¹⁾ | 12 374 | 21 380 |
| Déconstruction – Pont Champlain d'origine | 10 606 | 31 315 |
| Obligations environnementales | (1 655) | (696) |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ⁽¹⁾ | 52 | 40 |
| Amortissement des immobilisations corporelles ⁽¹⁾ | 10 196 | 8 375 |
| Salaires et avantages sociaux | 5 487 | 6 000 |
| Services professionnels | 3 683 | 4 628 |
| Biens et services | 2 572 | 1 348 |
| Total des charges ⁽¹⁾ | 43 315 | 72 390 |

(1) Redressé suite à l'application de la nouvelle norme comptable du secteur public « SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Voir note 4.6.3.

4.6.14 CRÉDITS PARLEMENTAIRES

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | 30 juin 2023 \$ | 30 juin 2022 \$ |
|---|--------------------|--------------------|
| Crédits parlementaires demandés | 41 673 | 73 926 |
| Retenues contractuelles à long terme | (4 731) | (7 307) |
| Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits | 36 942 | 66 619 |
| Répartition | | |
| Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation | 34 844 | 61 774 |
| Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles | 2 098 | 4 845 |
| Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits | 36 942 | 66 619 |



Ponts
**JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN**
Bridges
Canada

JacquesCartierChamplain.ca